

ARRETE MUNICIPAL N°303-2025-COU PORTANT REGLEMENTATION STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison **de l'organisation de journées portes ouvertes de la plateforme aéronautique organisée par l'aéroclub de Couhé le samedi 19 et dimanche 20 juillet 2025**, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Sur l'emprise de la commune de Couhé, le stationnement et la circulation seront interdits du **19 juillet 8h00 au 20 juillet 2025 à 20h00 selon les modalités suivantes :**

- La route sera interdite et fermée à la circulation à l'intersection du CD7 et le VC22M jusqu'au carrefour avec le VC24 M.
- La route sera fermée et interdite à la circulation à l'intersection du VC22 et le VC25.
- La circulation est fermée sur l'intégralité du VC24M

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services de secours et des organisateurs.

Article 3 : Des panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'intéressé.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent, seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 6 : Les services de Police et de Gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Valence-en-Poitou, le 10 juillet 2025

Par déléguation
Le Maire délégué,
Grégoire CHASTEL

